



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°01 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Lundi 25 septembre 2023
A :	Délibération Electronique
Présidence :	M. Michel MONIOTTE
Présents :	MME Sylvie SCHOUWEY MM. Patrice ANTHONIOZ – Robert PRICAZ et Michel RENAUD

1. RESERVES

Dossier n° 21260673

Coupe du Département – Vaux 1 – Montmorot 2 – Dimanche 17 septembre 2023

- Réserve d'avant match posée par le club de Vaux sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorot, pour le motif suivant : des joueurs de Montmorot sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserve confirmée.

- Après examen des pièces figurant au dossier, considérant qu'aucun joueur n'a participé au dernier match de l'équipe 1 Montmorot 1-Triangle d'or 1 du 10/09/23 (R3)

La Commission

- dit la réserve non fondée,

- confirme la qualification de Vaux les St Claude pour le tour suivant et demande au secrétariat de débiter le compte de Vaux les St Claude de 35 € pour confirmation de réserve.

2. OBSERVATIONS D'APRES MATCH

Dossier n° 21260674

Coupe du Département – Jura Lacs 3 – Petite Montagne 1 – Dimanche 17 septembre 2023

- Observation d'après match déposée par l'équipe de Petite Montagne sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Jura lacs 3. L'équipe de Jura Lacs 3 est susceptible de comprendre un nombre de joueurs U17 et U18 supérieur au nombre autorisé.

- Observation non confirmée.

La Commission confirme la qualification de Jura Lacs 3 pour le tour suivant et demande au secrétariat de débiter le compte de Petite Montagne de 20 € pour ouverture de dossier.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 190 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures. (Art.7 R. des Coupes Seniors masculines du District)

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président de la Commission